



Pension alimentaire versée à mes deux enfants

Par **socra**, le **25/05/2013** à **09:16**

Bonjour à tousJe suis un pere de deux enfants séparé depuis 6 ans et je verse une pension alimentaire de 500euros par mois mes revenus sont de 2000 par mois cela est il normal .Merci de me donner des reponses claires.

Par **cocotte1003**, le **25/05/2013** à **19:36**

Bonjour, le juge décide en fonction des revenus des parents mais aussi de leurs charges respectives et des besoins des enfants. Il existe un tableau des pensions alimentaires (voir internet) que vous pouvez consulter tout comme les juges mais ils restent maitres de leur décision en fonction des données qu'ils ont, cordialement

Par **nesta97425**, le **26/05/2013** à **13:07**

bonjour a tous je suis père d'un petit garçon je lui verse une pension alimentaire de 200 euro et le problème c'est que cette somme n'a pas était juger par un juge au affaires familiales je l'ai choisie moi même est d'autant plus que je vois plus mon fils donc je voudrait savoir es que c'est possible de supprimer la pension ou de la baisser s'il vous plait merci c'est comme si que je paye quelque dans le vide merci a vous

Par **cocotte1003**, le **26/05/2013** à **18:56**

Bonjour, un juge vous imposera une pension alimentaire que vous voyez ou non l'enfant. Dans votre cas, vous pouvez décider de faire ce que vous voulez, soit la payer, soit le faire un mois sur deux, soit l'arrêter rien ne vous est imposé, cordialement

Par **nesta97425**, le **27/05/2013** à **04:07**

parce que ya quelque mois de sa j'avait arreter de payer et la maman ma di que je pe pas par ce que ya une histoire de caf

Par **cocotte1003**, le **27/05/2013** à **13:00**

Bonjour, pas de jugement, aucune obligation pour vous. S'il y avait eu un jugement, effectivement la maman pourrait demander à la Caf de se charger de vous faire payer ou bien à un huissier, cordialement